

A photograph of a person standing in floodwaters during a heavy rainstorm. The person is wearing a striped shirt and purple pants, holding a white umbrella. The background shows a brick wall and a tree trunk. The water is murky and turbulent.

# Standards minimums pour des plans locaux de réduction des risques de catastrophe intégrant les conséquences du changement climatique

Version 2  
Novembre 2013

## Remerciements

Les standards minimums présentés ici sont le fruit de la collaboration entre plusieurs partenaires. La première version du document avait été établie en concertation avec les partenaires locaux indonésiens et philippins de l'Alliance des Partenaires pour la Résilience, et présentée à la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (AMCDRR) tenue en Indonésie en octobre 2012. Cette nouvelle version, la deuxième, tient compte des commentaires des représentants d'organisations de la société civile et de gouvernements à travers le monde ainsi que des discussions et travaux de planification pratique menés au sein du réseau de l'Alliance des Partenaires pour la Résilience en Asie, en Afrique et en Amérique centrale et, plus récemment, à la Conférence mondiale de travail des Partenaires pour la résilience tenue en septembre 2013. Nous remercions tous les représentants des organisations gouvernementales, internationales et de la société civile qui ont participé au processus de consultation jusqu'ici, et nous encourageons tous les utilisateurs à continuer de faire des suggestions et de fournir des éléments probants sur les effets des changements climatiques afin de contribuer à l'élaboration de la prochaine version des Standards minimums, qui restent un document évolutif.

Ce document peut être reproduit en totalité ou en partie à des fins non commerciales à condition que la source soit indiquée.

Le Centre sur le changement climatique vous encourage à lui faire parvenir vos commentaires et vos questions à l'adresse [climatecentre@climatecentre.org](mailto:climatecentre@climatecentre.org)

## Citation suggérée

Centre sur le changement climatique de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 2013 :

Standards minimums pour des plans locaux de réduction des risques de catastrophe intégrant les conséquences du changement climatique. De la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, La Haye (Pays-Bas).

Document disponible en ligne à l'adresse:  
[www.climatecentre.org/minimumstandards](http://www.climatecentre.org/minimumstandards)

## Photos de couverture

L'intensité accrue des épisodes de précipitations est l'un des nombreux effets des changements climatiques qui touchent déjà les populations de beaucoup de régions du monde – ici en Indonésie.

(Photo : Centre sur le changement climatique)

## Introduction

Les changements climatiques augmentent les risques de phénomènes extrêmes et de catastrophes<sup>1</sup>. La réduction des risques de catastrophe (RRC) constitue un outil important pour l'adaptation à la variabilité climatique actuelle. Toutefois, pour porter leurs fruits, les efforts de RRC doivent aussi tenir compte de l'évolution des risques liés aux changements climatiques sur le moyen et le long terme. De nombreux plans nationaux d'adaptation aux changements climatiques prennent en compte la nécessité de planifier sur diverses échelles de temps et reconnaissent le rôle essentiel des collectivités locales<sup>2</sup> pour faire face à l'évolution de ces risques.

C'est ainsi que les *Standards minimums pour des plans locaux de réduction des risques de catastrophe intégrant les conséquences du changement climatique* ont été élaborés sous la forme d'une **liste de contrôle pratique destinée à aider les dirigeants des communautés locales et les praticiens de la RRC** à faire en sorte que leurs efforts de réduction des risques contribuent à l'adaptation aux changements climatiques, c'est-à-dire prennent en compte les schémas de risques futurs qu'implique un climat changeant et, dans bien des cas, une incertitude croissante. Les Standards minimums ne sont pas des solutions théoriques. Ce sont des approches pratiques qui ont pour but d'aider les communautés à mettre en œuvre les plans de RRC dans un contexte de soutien extérieur relativement limité.

En outre, les Standards minimums peuvent aider les acteurs nationaux à intégrer des plans de RRC réalisables au niveau communautaire dans les stratégies nationales d'adaptation et de gestion des risques liés aux changements climatiques. Les stratégies nationales conformes aux Standards minimums pourront être réalisées et répondront aux exigences des donateurs en la matière. Les Standards minimums permettent d'établir qu'une stratégie est réaliste et qu'elle va effectivement plus loin que les activités habituelles dans la prise en compte des risques climatiques.

Les Standards minimums sont présentés dans deux tableaux. Chaque standard minimum est assorti d'« actions » concrètes destinées à orienter la mise en œuvre.

Le *Tableau 1* expose les Standards minimums pour la mise en œuvre au niveau communautaire de plans de RRC intelligents sur le plan climatique.

Le *Tableau 2* expose les Standards minimums dont les organisations de la société civile (OSC) aux niveaux national et régional – ou les autorités publiques locales compétentes – doivent tenir compte pour aider les communautés à mettre en œuvre des plans de RRC intelligents sur le plan climatique.

Les **Standards minimums resteront un document évolutif** qui doit continuer à être discuté, testé, révisé et validé par le biais d'activités locales réalisées à travers le monde. Développés sur la base d'expériences locales et d'un vaste processus de consultation, ils s'appuient notamment sur les enseignements tirés du programme « Partenaires pour la résilience »<sup>3</sup> – le programme le plus important en matière de plans locaux de RRC intégrant les conséquences du changement climatique – ainsi que sur les suggestions d'un large éventail d'organisations gouvernementales, internationales et de la société civile.

Une série d'outils pratiques destinés à faciliter la mise en œuvre des Standards minimums est disponible à l'adresse [www.climatecentre.org/minimumstandards](http://www.climatecentre.org/minimumstandards). Ces outils seront complétés à mesure que de nouvelles bonnes pratiques ressortiront des plans de RRC et d'adaptation aux changements climatiques mis en œuvre par les OSC. Nous encourageons tous les utilisateurs à continuer de faire des suggestions sur la création de nouveaux outils d'orientation et de contribuer ainsi à l'élaboration de la prochaine version des Standards minimums.

Veuillez envoyer vos commentaires, suggestions et demandes d'informations complémentaires au Centre sur le changement climatique à l'adresse [climatecentre@climatecentre.org](mailto:climatecentre@climatecentre.org).

<sup>1</sup> Rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) relatif à la gestion des risques de catastrophes et de phénomènes extrêmes pour les besoins de l'adaptation au changement climatique (SREX). Les conclusions du rapport ont été approuvées par tous les États membres des Nations Unies. Le rapport est disponible à l'adresse [www.ipcc-wg2.gov/SREX/](http://www.ipcc-wg2.gov/SREX/).

<sup>2</sup> Les communautés « sont des groupes de personnes qui ont de fréquentes interactions, se trouvent sur un même site géographique ou partagent une identité commune. Il s'agit par exemple des groupes de voisinage, des associations religieuses et des groupes fondés sur les liens de parenté. Elles opèrent par le biais de réseaux informels fondés sur la confiance, la réciprocité et les normes sociales [...]. Les collectivités peuvent aider leurs membres en partageant les risques [...] et en faisant face aux risques et aux opportunités qui les concernent tous. » (Rapport de la Banque mondiale sur le développement dans le monde, 2014)

<sup>3</sup> En 2011, cinq organisations humanitaires, environnementales et de développement, soutenues par le ministère néerlandais des Affaires étrangères, ont formé une alliance dénommée « Partenaires pour la résilience » ([www.partnersforresilience.nl/](http://www.partnersforresilience.nl/)) dans le but d'atténuer les effets des catastrophes sur les communautés vulnérables à travers le monde et de tirer des enseignements des meilleures pratiques en matière de renforcement de la résilience des communautés. Ce programme, doté de 40 millions d'euros et auquel participent neuf pays et 70 ONG répartis sur trois continents, est le plus vaste du genre.

**Tableau 1 : Standards minimums pour la mise en œuvre au niveau communautaire de plans de RRC intégrant les conséquences du changement climatique**

	<b>Standard minimum</b>	<b>Actions<sup>4</sup></b>
1.1	<b>La communauté est consciente de l'évolution des conditions météorologiques</b> et sait que certains des risques liés au climat seront probablement, à l'avenir, différents de ceux du passé.	<p>La communauté charge un « groupe restreint » d'apporter un soutien lors des étapes suivantes.</p> <p>La communauté cherche à obtenir, auprès d'une personne ou d'un organisme compétents, les informations les plus récentes sur les changements climatiques dans le pays où elle est établie (p. ex. tendances observées et prévisions quant à l'évolution des températures moyennes et extrêmes, des régimes de précipitations et du niveau de la mer).</p> <p>La communauté examine les incidences éventuelles des changements de schémas de risques sur les processus décisionnels et sur la planification en son sein.</p>
1.2	<b>La communauté reçoit et comprend les données météorologiques disponibles au niveau local. Les ménages savent quelles mesures prendre</b> lorsque des conditions météorologiques défavorables sont annoncées.	<p>Le « groupe restreint » consulte les prévisions météorologiques et les données hydrologiques de manière proactive par le biais des médias/Internet ou d'un téléphone portable.</p> <p>Lorsque les prévisions annoncent l'arrivée de phénomènes météorologiques dangereux, l'ensemble de la communauté est averti et un plan d'action en plusieurs étapes est déclenché.</p>
1.3	Dans les endroits où des prévisions saisonnières fiables sont disponibles <sup>5</sup> , <b>la communauté entretient une relation de confiance avec une organisation qui peut faciliter l'accès aux prévisions et aider la communauté à les utiliser.</b>	<p>La communauté est en contact régulier avec une organisation (OSC ou autre partenaire compétent) capable de l'aider à accéder aux prévisions saisonnières, à les interpréter et à mettre en place un plan d'urgence approprié.</p> <p>Lorsqu'une prévision saisonnière est susceptible d'avoir un impact sur la communauté (p. ex. plus ou moins de pluie que la normale attendue durant les trois prochains mois), celle-ci déclenche son plan d'urgence local.</p>

<sup>4</sup> Des outils utiles pour appliquer les différents Standards minimums sont disponibles à l'adresse [www.climatecentre.org/minimumstandards](http://www.climatecentre.org/minimumstandards)

<sup>5</sup> La disponibilité de prévisions *saisonnnières* fiables dépend de l'influence de *El Niño* et de *La Niña* sur les régimes climatiques régionaux et des endroits touchés par ces phénomènes. Vous trouverez ici des informations sur les [conséquences habituelles de El Niño](#) et [La Niña](#).

1.4	<p><b>La communauté réalise des « évaluations de la vulnérabilité et des risques »</b> qui font ressortir les changements observés en matière de régimes climatiques, de saisonnalité et de schémas d'aléas. <b>Elle utilise ces informations pour élaborer des plans d'action au niveau local.</b></p>	<p>La communauté relève, dans les plans d'action, les mesures qui peuvent être prises avec les capacités existantes et celles qui nécessitent un soutien extérieur (des autorités locales, de centres de connaissances, du gouvernement national, etc.). Cette démarche permet de mieux hiérarchiser les besoins en matière de plaidoyer.</p> <p>La communauté élabore un plan de réduction des risques à long terme pour faire face aux principaux risques et répondre aux éventuels besoins à long terme d'adaptation aux changements progressifs et avérés (p. ex. élévation du niveau de la mer, intrusion d'eau salée). Elle établit un plan d'urgence pour la gestion des risques inattendus liés au climat (p. ex. nouveaux phénomènes extrêmes, cyclones frappant de nouvelles régions).</p>
1.5	<p><b>La communauté assure le suivi et l'évaluation des approches adoptées en matière de réduction des risques de catastrophe et tire des enseignements</b> de ces expériences pour adapter les plans à la variabilité climatique et aux changements climatiques.</p>	<p>La communauté cherche à obtenir (le cas échéant avec le soutien des OSC) des informations scientifiques provenant de sources pertinentes et de centres de connaissances compétents pour les comparer aux observations réalisées au niveau local.</p> <p>La communauté évalue chaque année l'utilisation des prévisions météorologiques, des prévisions saisonnières (le cas échéant<sup>5</sup>) et du savoir traditionnel et autochtone afin d'améliorer la qualité des observations effectuées sur les changements climatiques et sur leurs effets. Au besoin, les systèmes d'alerte précoce sont ajustés afin que toute la communauté reçoive des informations pertinentes en temps utile et qu'elle prenne des mesures lorsque le plan d'urgence est déclenché.</p> <p>Lorsque des mesures ont été prises, la communauté en évalue l'efficacité et adapte le plan global de réduction des risques en conséquence.</p>
1.6	<p><b>La communauté sensibilise les autorités et autres intervenants compétents en matière de climat à ses besoins d'adaptation.</b></p>	<p>Suivant les besoins et les capacités identifiés aux points 1.4 et 1.5, les communautés élaborent et mettent en œuvre un plan permettant d'obtenir le soutien d'acteurs extérieurs en matière d'adaptation à long terme (p. ex. services de vulgarisation agricole, services météorologiques, autorités responsables de la santé et de la gestion de l'eau, décideurs, etc.).</p>

**Tableau 2 : Standards minimums pour le soutien des organisations de la société civile (OSC) à la mise en œuvre de plans locaux de RRC intégrant les conséquences du changement climatique**

	Standard minimum	Actions
2.1	<p>Au sein des OSC, <b>les connaissances des risques liés aux changements climatiques sont utilisées pour adapter les plans de travail</b> et les stratégies.</p>	<p>L'OSC charge un ou des coordonnateurs de renforcer progressivement la capacité de l'organisation (y compris par le biais de formations internes) d'accéder aux données météorologiques et climatiques pertinentes pour ses travaux, d'utiliser ces données et de prendre les mesures qui s'imposent.</p> <p>L'OSC effectue une évaluation initiale des tendances climatiques actuelles et des projections pour l'avenir – sur la base de sources Internet fiables – et utilise les résultats pour identifier les changements pertinents intervenus dans ses domaines d'action.</p> <p>L'OSC établit des contacts durables avec les centres nationaux compétents de connaissances sur le climat – notamment les services météorologiques nationaux – directement ou par le biais de plateformes existantes telles que le comité national sur le climat ou le comité national de gestion des catastrophes. Elle utilise ces contacts pour actualiser ses plans et les mesures de soutien aux communautés vulnérables.</p> <p>L'OSC tient des réunions annuelles de suivi pour évaluer la prise en compte des facteurs de risque climatiques dans ses politiques, ses opérations, ses outils, etc.</p>
2.2	<p><b>Un groupe restreint constitué d'employés et de volontaires favorise le dialogue</b> sur les incidences de la variabilité climatique naturelle et des changements climatiques sur le travail de l'OSC. Il peut expliquer les causes fondamentales, les tendances, les projections et les répercussions aux communautés.</p>	<p>L'OSC fait en sorte qu'un groupe restreint d'employés et/ou de volontaires ait une bonne maîtrise de la science fondamentale de la variabilité climatique (p. ex. <i>El Niño</i> et <i>La Niña</i>, si nécessaire) et des changements climatiques, connaisse les sources d'informations pertinentes en matière de prévisions et de projections nationales/régionales et sache où obtenir des informations ou de l'aide supplémentaires.</p> <p>Le groupe restreint forme les collègues et les partenaires, les informe sur les effets des changements climatiques et leur présente des approches concrètes en matière de plans de RRC intégrant les conséquences du changement climatique.</p>

2.3	<p><b>L'OSC peut expliquer aux communautés comment intégrer les prévisions saisonnières et les informations relatives aux risques climatiques dans leurs plans d'action communautaire</b> et comment définir les « actions précoces » à engager lorsque les systèmes d'alerte précoce sont déclenchés.</p>	<p>Si des prévisions saisonnières fiables sont disponibles, l'OSC veille à ce que ses employés/ses volontaires au niveau national soient formés pour comprendre et utiliser les prévisions saisonnières, sachent quand et comment interpréter ces prévisions et leurs incidences probables, sachent les expliquer aux communautés et aux intervenants locaux, et puissent fournir des conseils sur la mise en œuvre de plans d'urgence.</p> <p>L'OSC établit un canal de communication active avec les organismes qui publient des prévisions (p. ex. les services météorologiques, les universités, etc.) et les utilisateurs des prévisions (p. ex. les communautés). Elle veille à ce que les informations soient données sous une forme adaptée aux besoins locaux et établit des mécanismes appropriés afin que les actions précoces requises à différentes échelles de temps soient engagées lorsque les systèmes d'alerte sont déclenchés.</p> <p>L'OSC établit une collaboration avec les centres de connaissances et les organisations compétents en matière de mesures d'adaptation à long terme appropriées au niveau local (diversification de l'agriculture, interventions sanitaires, etc.) afin de garantir aux communautés vulnérables un soutien adéquat en matière d'adaptation.</p>
2.4	<p><b>L'OSC peut documenter les interventions qu'elle conduit au niveau communautaire</b> pour influencer les politiques, et les pratiques le cas échéant, dans la prise en compte des conséquences du changement climatique.</p>	<p>L'OSC réalise des études de cas étayées par des faits afin de documenter les bonnes pratiques ou les pratiques prometteuses en matière de plans de RRC intégrant les conséquences du changement climatique. Elle élabore une stratégie de diffusion des études de cas dans les principales enceintes nationales, régionales et/ou internationales.</p>
2.5	<p><b>L'OSC utilise les possibilités de dialogue</b> (p. ex. réunions, journées nationales d'action, conférences) pour sensibiliser le gouvernement aux besoins en matière d'adaptation au niveau local, pour influencer les politiques locales et nationales et pour garantir que les ressources parviennent aux personnes les plus vulnérables.</p>	<p>L'OSC s'appuie sur des expériences et des cas concrets pour établir ou renforcer le dialogue avec le gouvernement sur les changements climatiques et la RRC. Elle fait porter le dialogue sur la nécessité d'aider les personnes les plus vulnérables à s'adapter aux aléas climatiques et aux conditions météorologiques extrêmes.</p> <p>L'OSC souligne que les activités qu'elle soutient ont pour but de respecter les Standards minimums pour des plans locaux de RRC intégrant les conséquences du changement climatique et d'aller ainsi plus loin que les activités habituelles en la matière.</p>



The Netherlands  Red Cross



Ce document est le résultat d'un projet financé par le Département britannique pour le développement international (DFID) et la Direction générale néerlandaise pour la coopération internationale (DGIS) en faveur des pays en développement. Cependant, les idées exprimées et les informations contenues dans le présent document ne sont pas nécessairement celles du DFID ou de la DGIS, qui ne peuvent ni en assumer la responsabilité ni en garantir la fiabilité. Cette publication a été élaborée en vue de fournir des orientations générales sur des questions présentant un intérêt et ne constitue pas une source de conseils professionnels. Il est déconseillé de prendre des mesures sur la base des informations qu'elle contient sans demander au préalable un avis professionnel précis. Aucune déclaration ni garantie (expresse ou implicite) n'est donnée quant à l'exactitude ou au degré d'exhaustivité des informations contenues dans cette publication et, dans les limites autorisées par la loi, les entités membres du Réseau de connaissances sur le climat et le développement n'acceptent ni n'assument de responsabilité ou de devoir de diligence concernant toute conséquence, pour vous-même ou tout tiers, d'actions entreprises sur la base des informations contenues dans la présente publication, d'inaction ou de toute décision fondée sur elles. La diffusion des informations est gérée par PricewaterhouseCoopers LLP et une alliance d'organisations comprenant notamment Fundación Futuro Latinoamericano, INTRAC, LEAD International, Overseas Development Institute et SouthSouthNorth.